

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-53-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 53/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

ZAE Epeugney – Annulation de la délibération n°160/25 du 15 décembre 2025 et attribution d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprise –
Projet Gora Fermetures porté par la SCI Gora et Fils

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence détenue par la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) pour mener des actions de développement économique ;

Vu la délibération n°11/18 de la CCLL en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise ;

Vu les délibérations de la CCLL du 12 décembre 2018, du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2021, du 16 décembre 2021, du 13 décembre 2022, du 12 février 2024 et du 5 novembre 2024 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise ;

Vu la délibération n°119/23 du 13 novembre 2023 relative au partenariat avec le Département du Doubs ;

Vu la délibération précédemment adoptée relative à l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de Monsieur Gora pour son entreprise Gora Fermetures ;

Considérant que des éléments nouveaux ont permis de préciser que le projet immobilier est porté financièrement par la SCI Gora et Fils, propriétaire du bâtiment, et non directement par l'entreprise Gora Fermetures ;

Vu la demande d'aide reformulée tenant compte de ce portage financier par la SCI Gora et Fils ;

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « Développement économique » ;

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier porté par une société civile immobilière, dès lors que ce projet vise l'implantation ou le développement d'une entreprise sur le territoire communautaire et qu'il est économiquement fondé.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment à vocation économique situé sur la zone d'activité d'Épeugney, destiné à accueillir l'activité de l'entreprise Gora Fermetures, et porté financièrement par la SCI Gora et Fils.

Le montant total du projet s'élève à 487 930 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 413 930 euros hors taxes.

L'application du taux d'aide de 5 % des dépenses éligibles conduit à une aide communautaire plafonnée à 5 000 euros.

En vertu de la convention-cadre de délégation d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise entre la CCLL et le Département du Doubs, le dossier sera transmis au Département du Doubs pour l'attribution d'une aide complémentaire correspondant à 10 % des dépenses éligibles, plafonnée à 50 000 euros, soit un montant de 41 393 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

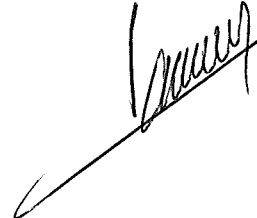
- D'annuler la délibération initiale relative à l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de Monsieur Gora, celle-ci ne tenant pas compte du portage financier du projet par une SCI ;
- D'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Gora et Fils, pour le projet immobilier destiné à l'activité de l'entreprise Gora Fermetures, à hauteur de 5 000 euros, correspondant au montant plafond de l'aide communautaire ;
- De déléguer au Département du Doubs l'attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 10 % des dépenses éligibles, soit 41 393 euros, portant le montant total de l'aide publique à 46 393 euros.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-53-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026